

UNIVERSITÉ DE GENÈVE,  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1918-19

Ouverture: 15 Octobre 1918 — Clôture: 22 Mars 1919

Les cours commenceront le 25 Octobre 1918



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1918

PRIX : 50 CENT.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . . . .	48
Faculté de Droit. . . . .	52
Faculté de Théologie . . . . .	60
Faculté de Médecine . . . . .	68
—	
Prix universitaires . . . . .	82
Renseignements généraux . . . . .	93
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	101

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1918-19

Ouverture: 15 Octobre 1918 — Clôture: 22 Mars 1919

Les cours commenceront le 25 Octobre 1918



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1918

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'HIVER 1918-19

Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 octobre 1918, et la clôture en aura lieu le 22 mars 1919.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le 25 octobre 1918.

Les cours sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

*Le Bureau du Sénat, pour l'année 1918-1919, est composé de :*

MM. Raoul GAUTIER, *Recteur* ;  
Georges FULLIQUET, *Vice-Recteur* ;  
Albert MALCHE, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
<b>M. Charles Cailler, prof. ord.</b>	
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Compléments de calcul différentiel et intégral.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique : Equations intégrales.</i>	2 h.
Lundi, de 5 à 7 heures.	20.
<b>M. Henri Fehr, prof. ord.</b>	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures, et jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	20.

<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.	
Mercredi, de 5 à 7 heures.		20.
<i>Géométrie projective.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		20.
<i>Séminaire de mathématiques supérieures</i> : Chapitres choisis d'algèbre supérieure.	2 h.	
Vendredi, de 5 à 7 heures.		20.
<i>Séminaire de mathématiques élémentaires</i> : Chapitres choisis de méthodologie mathématique.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		20.
<b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord.		
<i>Astronomie physique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 10 heures.		20.
[Suppléant : <b>M. Emile Chaix</b> , privat-docent.]		
<i>Géographie physique.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 4 heures.		20.
<b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.		Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Une après-midi par semaine.		
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		
<b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.		
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.		
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique et chimie inorganique).		Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		Lab. de Chimie organ.

<b>M. Philippe-A. Guye</b> , prof. ord.		
<i>Chimie théorique</i> (I <sup>re</sup> partie).	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique</i> (II <sup>me</sup> partie).	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).		
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.		
III. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique (1 <sup>re</sup> partie).		
Une demi-journée par semaine.		
II. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<b>M. Louis Chavanne</b> , prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Analyse alimentaire.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.		Ec. de Chim. A.C.S.
<b>M. Louis Duparc</b> , prof. ord.		
<i>Minéralogie</i> (cristallographie).	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Chimie analytique</i> (analyse industrielle).	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

*Laboratoire de minéralogie (recherches).*

Tous les jours.

*Travaux pratiques de minéralogie (élèves avancés).* 6 h.

Deux après-midi par semaine.

*Exercices pratiques de minéralogie (complément du cours).* 3 h.

Samedi, de 2 à 5 heures. Ec. Chimie. Labor. Minér.

**M. Paul Wenger**, prof. extr.

*Préparation mécanique, échantillonnage et analyse des minerais.* 2 h.

Mardi, à 6 h., et vendredi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P.A.

**M. X.**, prof. ord.

*Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.* 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.*

Tous les jours. Instit. de Zoologie (salles 6 et 7).

*Etude spéciale du Zooplankton lacustre et exercices de pêches zoologiques dans le lac.*

Deux après-midi par semaine. Inst. de Zoologie (salle 3).

*Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (complément du cours).* 4 h.

Lundi ou samedi, de 2 à 6 heures. Inst. de Zool. (salle 10).

**M. Emile André**, prof. extr.

*L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme.* 1 h.

Mercredi, à 6 heures. 30.

*Parasitologie générale.* 1 h.

Mardi, à 6 heures. 17.

**M. Robert Chodat**, prof. ord.

*Botanique. — Anatomie, physiologie, systématique des Thallophytes.* 5 h.

Lundi, de 5 à 7 h., mercredi, vendredi et samedi, à 5 h. Aula.

*Ferments, fermentations, microbiologie.* 1 h.

Vendredi, à 6 heures. Institut de Botanique.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.*

*Exercices pratiques (Complément du cours).* 3 h.

Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.

*Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.*

Tous les jours. Institut de Botanique.

**M. Alfred Lendner**, prof. extr.

*Pharmacognosie.* 2 h.

Mardi et vendredi, à 8 heures. Institut. de Botanique.

*Pathologie végétale.* 1 h.

Vendredi, à 2 heures. Institut de Botanique.

**M. Léon-W. Collet**, prof. ord.

*Géologie (phénomènes actuels et stratigraphie).* 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. 30.

*Exercices pratiques (Complément du cours).* 3 h.

Lundi ou mardi, de 2 à 5 heures. Labor. de Géologie.

*Laboratoire de géologie.*

Tous les jours. Labor. de Géologie.

**M. Théodore Flournoy**, prof. ord.

*Histoire des doctrines psychoanalytiques.* 3 h.

Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures. 30.

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.

*Psychologie expérimentale. — L'intelligence.* 2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures. 30.

*Conférence de psychologie. — Etude de la volonté (Bibliographie, etc.).* 1 h.

Vendredi, à 3 heures. Lab. de Psychologie.

*Exercices et conférences pratiques de psychologie expérimentale. — Les méthodes. Les sensations.* 2 h.

Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.

*Recherches spéciales, au Laboratoire de Psychologie.*

Tous les jours. [S'adr. au professeur.]

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. Origines des populations européennes.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 6 heures.		
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		46.
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Mercredi, à 6 heures.		
<i>Travaux pratiques.</i>	3 h.	55.
Judi, de 2 à 5 heures [S'adresser au professeur].		
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Boris Alfimoff</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Chimie analytique : l'analyse qualitative et l'analyse quantitative élémentaire.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les idées modernes sur la constitution de la matière.</i>	1 h.	
Judi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Principes fondamentaux de la chimie.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Alphonse Bernoud</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les unités de la Physique.</i>	1 h.	44.
Lundi, à 5 heures.		
<b>M. Emile Briner</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Electrochimie et électrometallurgie.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie A.C.S. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<b>M. Jean Carl</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>Classification et biologie des vertébrés.</i>	2 h.	30.
Judi, de 5 à 7 heures.		
<b>M. Paul Chaskelis</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Chapitres choisis de chimie : Les composés complexes.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie.
<b>M. Boris Fikh</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Chimie alimentaire appliquée.</i>	1 h.	
Lundi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A. <sup>1</sup>
<b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	44.
Mercredi, à 6 heures.		
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	44.
Samedi, à 5 heures.		
<b>M. Adolphe Kaufmann</b> , D <sup>r</sup> d'Université.		
<i>Chimie aromatique.</i>	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. G.A. <sup>2</sup>
<i>Les industries organiques : Les colorants du goudron. Les parfums. Alcaloïdes et produits pharmaceutiques.</i>		
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	2 h.	20.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<b>M. Arnold Pictet</b> , D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Anatomie comparée des arthropodes.</i>	1 h.	30.
Mercredi, à 5 heures.		
<i>Biologie des insectes.</i>	1 h.	30.
Lundi, à 5 heures.		
<b>M. Siegmund Reich</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>Stéréochimie.</i>	1 h.	
Lundi, à 2 heures.		Ecole de Chimie G.A.
<b>M. Max Reinhard</b> , D <sup>r</sup> phil.		
<i>Les gîtes des minéraux non métalliques : charbons, pétroles, sels marins, etc.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie. G.A.

<sup>1</sup> Petit amphithéâtre.

<sup>2</sup> Grand Amphithéâtre.

<b>M. Louis Reutter, Dr phil.</b>	
<i>Chimie végétale.</i> (Préparation des alcaloïdes, glucosides, essences, huiles, à l'aide des végétaux. Réactions spécifiques à ces combinaisons, etc.).	2 h.
Mardi et vendredi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de recherches des résines.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (partie organique). (Préparation, réactions, action physiologique des principaux médicaments usités dans la thérapeutique).	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P.A.
 <b>M<sup>lle</sup> Eugénie Rogovine, Dr ès sc.</b>	
<i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement).	1 h.
 <b>M. Théophile Romilly, Dr ès sc.</b>	
<i>Acoustique expérimentale.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	44.
<i>Acoustique mathématique.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	44.
 <b>M. Arthur Schidlof, Dr ès sc.</b>	
<i>Conférence de physique appliquée</i> (Moteurs thermiques et hydrauliques).	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	34.
<i>Thermodynamique.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	44.
 <b>M. Aron Tcherniavsky, Dr ès sc.</b>	
<i>Physique théorique. Electricité.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	17.
 <b>M. Georges Tiercy, Dr ès sc.</b>	
<i>Mécanique physique. Théorie des déformations.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.

<b>M. Bogumil de Wilkoszewski, Dr ès sc.</b>	
<i>Chimie agricole.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Biochimie.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.

**Etablissements publics**

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

*L'Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

**Conditions d'admission.**

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

#### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La

Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie ; l'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année* : Chimie inorganique et organique (2 semestres).—

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*



Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> année : Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7<sup>me</sup> semestre. — Cours spéciaux.

#### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2<sup>me</sup> année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3<sup>me</sup> année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

#### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> année. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> année. — Chimie analytique.

3<sup>me</sup> année. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

#### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

##### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2<sup>me</sup> année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années : Cours spéciaux<sup>2</sup>.

##### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1<sup>o</sup> Chimie inorganique et organique ; 2<sup>o</sup> Chimie analytique ; 3<sup>o</sup> Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

**5<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.  
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale

## FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.  
 L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
 L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jéudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Cailler	20	Cailler	20	Cailler	20	Cailler	20	Cailler	20	Cailler	20
	Collet	30	Lendner I.B. Collet	30	Collet	30	Collet	30	Lendner I.B.			
9 à 10	Fehr	20					Fehr	20	Claparède	L.P.		
	Reutter	E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Reutter	E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Reutter	E.C.P.A.	Reutter	E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Reutter	E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula Reutter	E.C.P.A.
10 à 11	Fehr	20	Gautier	20	Fehr	20	Fehr	20	Gautier	20		
	Chavanne	E.C.A.C.S.	Chavanne	E.C.A.C.S.	Chavanne	E.C.A.C.S.	Chavanne	E.C.A.C.S.	Chavanne	E.C.A.C.S.	Chavanne	E.C.A.C.S.
	X.	30	X.	30	X.	30	X.	30	X.	30	X.	30
									Claparède	L.P.		
11 à 12	Claparède	30	Claparède	30	Fehr	20	Ph. Guye	E.C.A.C.S.	Ph. Guye	E.C.A.C.S.	Ph. Guye	E.C.A.C.S.
	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.
	Duparc	E.C.P.A.	Duparc	E.C.P.A.	Duparc	E.C.P.A.	Duparc	E.C.P.A.				
							Alfimoff	E.C.P.A.			Tiercy	20

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jéudi	Vendredi	Samedi	
2 à 3	Cailler	20	Cailler	20			
	Alfimoff	E.C.			Pittard	55	
	Fikh	E.C.	Alfimoff	E.C.P.A.	Lendner	I.B.	
	Kaufmann	E.C.	Schidloff	34	Alfimoff	E.C.P.A.	
	Reich	E.C.	Kaufmann	E.C.G.A.	Kaufmann	E.C.G.A.	
3 à 4	Cailler	20	Cailler	20			
			Chavanne	E.C.A.C.S.	Pittard	55	
4 à 5	Chaix	20	Chaix	20			
			Romilly	44	Claparède	L.P.	
						Duparc	E.C.L.M.
5 à 6	Cailler	20	Cailler	20			
	Duparc	E.C.P.A.	Duparc	E.C.P.A.	Carl	30	
	Chodat	Aula	Duparc	E.C.P.A.	Fehr	20	
			Chodat	Aula			
	Bernoud	44	Flournoy	30	Chodat	Aula	
	Arnold Pictet	30	Pittard	46	Flournoy	30	
			Romilly	44	Wenger	E.C.P.A.	
			Arnold Pictet	30			
6 à 7	Cailler	20	Wenger	E.C.P.A.			
	Chodat	Aula	André	17	Fehr	20	
	Pittard	30	Pittard	30	Chodat	L.B.	
	Schidloff	44	Alfimoff	E.C.P.A.			
	de Wilkoszewski	E.C.P.A.			Briner	E.C.A.C.S.	
			Fehr	20			
			André	30			
			Pittard	46			
			Hochreutiner	44			
			de Wilkoszewski	E.C.P.A.			

## FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
<b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	4 h.
Euripide : Oreste.	
Mardi et jeudi, à 11 heures.	57.
Platon : Protagoras.	
Mercredi, de 8 à 10 heures.	47.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i>	2 h.
Euripide et son temps.	
Mercredi, à 3 heures.	46.
Etudes sur l'histoire du texte d'Homère et la critique homérique dans l'antiquité.	
Vendredi, à 10 heures.	47.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Cicéron : <i>Premières académiques</i> , livre II. — (Virgile) : <i>Ciris</i> .	4 h.
Mardi et vendredi, à 9 h. ; samedi, à 8 et à 9 h.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La prose sous les premiers Césars.	2 h.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Problèmes fondamentaux. — Religions des primitifs ou des peuples sauvages ou demi-sauvages.	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.

	Salle
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Le roman moderne, du XVII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> Les petits ouvrages de J.-J. Rousseau.	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature espagnole.</i> — Le XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Histoire de la langue française.</i> — Phonétique.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	47.
<i>Conférences :</i>	
Explication des <i>Extraits des Chroniqueurs français</i> , publiés par G. Paris et A. Jeanroy (Paris, Hachette).	2 h.
Mardi, à 9 et 10 heures.	47.
Explication de la <i>Commedia</i> de Dante Alighieri (éd. Casini; Florence, Sansoni).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	47.
<b>M. Alexis François</b> , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVI <sup>e</sup> et le XVII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Etudes grammaticales.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Montaigne, <i>Essais</i> , livre I. — Mairat, <i>La Sylvie</i> .	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.

<b>M. Ernest Tonnelat, prof. ord.</b>	
<i>Langue et littérature allemande.</i>	3 h.
<i>Langue et littérature anglaise.</i>	3 h.
<b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale. — Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Le verbe grec et latin.</i>	2 h.
Mardi, à 3 heures, et samedi, à 2 heures.	46.
<i>Exercices pratiques de linguistique gréco-latine.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	46.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	57.
<b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général. — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial. — Hegel.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Explication de textes philosophiques. — Plotin : V<sup>e</sup> Ennéade (vol. II de l'édition Volkman, Leipzig, Teubner).</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	47.
<i>Conférence de philosophie. — Dissertations et discussions.</i>	1 h.
Samedi, de 2 à 4 heures (tous les quinze jours).	47.
<b>M. Théodore Flournoy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire des doctrines psychoanalytiques.</i>	3 h.
Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures.	30.

<b>M. Albert Malche, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la pédagogie. — Pestalozzi, sa vie et son œuvre.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence. — Travaux d'étudiants, lecture de textes et discussions, bibliographie, visites d'écoles.</i>	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
<b>M. Francis De Crue, prof. ord.</b>	
<i>Cours d'histoire moderne. — Etudes sur le XVIII<sup>e</sup> siècle : France, Prusse, Russie, etc.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne. — Textes historiques et diplomatiques du XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge. — Seigneurs et communes.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge. — Explication des auteurs du programme de licence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Paléographie et diplomatique. — Déchiffrement de textes du moyen âge.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.
<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Histoire ancienne. — Histoire romaine, de l'époque des Gracques à celle de César.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne. — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine. — Histoire générale de l'Europe, de 1850 à 1860.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine. — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé</i> — Principales constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<i>Histoire nationale</i> . — Histoire de Genève.	
[Suppléant : M <sup>lle</sup> <b>Marguerite Cramer</b> , lic. en droit].	
Origines et développement des zones franches et des territoires neutralisés autour de Genève.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	49.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — Les principales doctrines économiques de l'antiquité et du moyen âge dans leurs rapports avec les faits et les institutions.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire économique</i> . — Lectures, dissertations et discussions relatives à l'objet du cours.	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr.	
[Suppléant : M. <b>Georges Nicole</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique</i> . — Histoire de l'art grec au IV <sup>e</sup> siècle. (Programme de la licence ès lettres.)	2 h.
Lundi, à 5 et à 6 heures.	46.
<i>Archéologie orientale</i> . — La Perse. Chypre.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Arabe classique</i> .	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire</i> .	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.

<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale</i> . — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origines de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES

<i>Langue allemande</i> : M. <b>X</b> .	
<i>Langue anglaise</i> : M. <b>Robert Mobbs</b> , privat-docent.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	46.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes</i> .	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition</i> .	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle</i> .	1 h.
Lundi, à 5 heures.	57.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Louis Zbinden</b> , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 4 et à 5 heures.	E. Al <sup>1</sup> .
<b>M. Henri Mercier</b> , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Groupe familial de conversation.</i>	
Une fois par semaine, le soir.	
<b>M. Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.	
<i>Éléments de grammaire historique du français.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 3 heures.	57.
<i>Stylistique.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	57.
<b>M. Georges Thudichum</b> , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation.	
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.	48.
<b>M. Louis-J. Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	57.

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.
Samedi, à 2 heures.	57.
<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	28.
* * *	
Ceux des membres ( <i>réguliers</i> ou <i>libres</i> ) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Isaac Benrubi</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Morale.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	45.
<i>La philosophie de Nietzsche.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	45.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	47.
<b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De la Pléiade à Voltaire.	2 h.
Mardi et samedi, à 2 heures.	44.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , D <sup>r</sup> ès lettres.	
<i>Science de l'art.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 5 heures.	46.

	Salle
<b>M. Jacques Faïtlovitch, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>	
<i>Langue et littérature éthiopiennes.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	17.
<i>Cours d'hébreu moderne.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	17.
<i>Grammaire syriaque et lecture de la Peschita.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	17.
<i>Langue abyssine (amharique).</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.
 <b>M. Robert Mobbs.</b>	
<i>Littérature anglaise.</i> — Some modern English and American writers, and the problems of to-day and to-morrow: Edward Carpenter, Walt Whitman, B. Branford and D <sup>r</sup> R. Bucke. — Democracy. — Art and Democracy. — The Science of the future. — Cosmic Consciousness, etc.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	45.
<i>Anglais pratique.</i> — Conversation. Composition. Traduction. etc. — Texts: <i>You never can tell</i> by Bernard Shaw. A century of English Essays (Everyman's Library).	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	46.
 <b>M. Edmond Privat.</b>	
<i>Littérature anglaise.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	17.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	46.
 <b>M. Henri Reverdin, D<sup>r</sup> en philosophie.</b>	
<i>Etudes de morale.</i>	1 h.
I. Introduction: problèmes, méthodes, etc.	
II. Quelques « morales » contemporaines: Secrétan, Guyau, Höfding; la morale et la science des mœurs: Dürkheim, Lévy-Brühl; etc.	
Mardi, à 4 heures.	45.

	Salle
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	47.
 <b>M. Jules Ronjat, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>	
<i>Le langage des enfants.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
 <b>M. Manfred Schenker, D<sup>r</sup> phil.</b>	
<i>Conférence pratique d'allemand moderne</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
 <b>M. Alexandre de Stourdza, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>	
<i>L'art chrétien.</i> — Les doctrines et les œuvres, depuis les origines jusqu'à nos jours.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	30.
 <b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique pratique.</i> — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.	
II. <i>Diction.</i> — Exercices de lecture expressive; déclamation.	
Lundi et vendredi, à 5 heures.	48.
 <b>M. Antoine Velleman, D<sup>r</sup> phil.</b>	
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i> — Lecture et interprétation de <i>Il Medeghin</i> , de R. A. Ganzoni (Annalas della Societed retoromantscha XXX, 1916).	1 h.
Mardi, à 6 heures.	46.
<i>Grammaire historique:</i> Le verbe en ladin et en romanche.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	45.
<i>Cours élémentaire de langue ladine.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	17.



### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

---

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

---

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

---

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

---

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours auront lieu du 15 juillet au milieu du mois d'août.

---



# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

## ET SOCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

	Salle
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Vue générale. — Questions choisies.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 5 heures.	49.
<i>Sociologie.</i> — Objet et cadre de cette science. — Les sociétés primitives et le facteur religieux.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	49.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i> — L'économie mondiale.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — I. De quelques catégories d'entreprises publiques : chemins de fer, banques, assurances, régies alimentaires, régies d'habitation. — II. La régie directe dans l'économie de guerre (Cours et travaux pratiques).	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	45.

<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Les principales doctrines économiques de l'antiquité et du moyen âge dans leurs rapports avec les faits et les institutions.	2 h.
Vendredi et samedi, à 5 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Lectures, dissertations et discussions relatives à l'objet du cours.	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	30.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
[Suppléant : M. Emile Chaix, privat-docent].	
<i>Géographie politique.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie économique générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 2 heures.	46.
<i>Géographie économique de la Suisse.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	45.
<i>Conférence de Géographie.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	45.
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Les méthodes d'observation et d'analyse statistiques.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de statistique générale.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	47.
<i>Statistique spéciale.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	46.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<b>M. Hans Toendury</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie commerciale.</i>	2 h.
Le groupement des capitaux : capital propre et capital emprunté. Le groupement des moyens d'exploitation. Rentabilité et liquidité des placements. La stabilité du rendement. Les immobilisations en installations fixes. Les méthodes commerciales : L'organisation de l'achat et de la vente. L'organisation du travail. La politique des prix.	
Lundi et mardi, à 6 heures.	48.
<i>L'exploitation commerciale des entreprises industrielles.</i>	3 h.
Organisation générale. Comptabilité industrielle. La statistique des affaires. La recherche des commandes et l'organisation de la vente.	
Lundi, mardi et mercredi, à 4 heures.	49.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	55.
<b>M. Edouard Folliet</b> , prof. ord.	
I. <i>Les Bilans.</i>	
Définition. But. Etude comptable et juridique des différentes parties du bilan. Le bilan et le compte de pertes et profits dans les sociétés anonymes. Analyse de bilans.	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	46.
II. <i>Comptabilité.</i>	
a) <i>Cours général.</i> Comptabilité sur feuilles mobiles. Comptabilité sur cartes. Classement des documents. — Comptabilité des sociétés : Ecritures de constitution, fusion, liquidation.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	46.
b) <i>Cours spécial.</i> Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. Conférence.	2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures.	45.
c) <i>Exercices de comptabilité</i> pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	46.

<b>M. X.</b>	
<i>Droit commercial.</i> — L'assurance. Surveillance des entreprises privées. L'assurance en droit privé (incendie, transports, responsabilité, crédit, etc.). L'assurance officielle sur la maladie et les accidents.	2 h.
Mardi et samedi, à 3 heures.	49.

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions.</i> — Problèmes fondamentaux. — Religions des primitifs et des peuples sauvages ou demi-sauvages.	2 h.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.	17.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i> — Le langage et la vie sociale.	2 h.
Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures.	30.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Hegel.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Explication de textes philosophiques.</i> — Plotin : <i>Ve Ennéade</i> (vol. II de l'édition Volkman, Leipzig, Teubner).	1 h.
Mardi, à 2 heures.	47.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Dissertations et discussions.	1 h.
Samedi, de 2 à 4 heures (tous les quinze jours).	47.
<b>M. Théodore Flournoy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des doctrines psychoanalytiques.</i>	3 h.
Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures.	30.

<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la pédagogie.</i> — Pestalozzi, sa vie et son œuvre.	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45
<i>Conférence.</i> — Travaux d'étudiants, lecture de textes et discussions, bibliographie, visites d'écoles.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Etudes sur le XVIII <sup>e</sup> siècle : France, Prusse, Russie, etc.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Textes historiques et diplomatiques du XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales du moyen âge.</i> — Seigneurs et communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Explication des auteurs du programme de licence.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement de textes du moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire romaine, de l'époque des Gracques à celle de César.	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1850 à 1860.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Principales constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr.	
[Suppléant : M. Georges Nicole, D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec au IV <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Lundi, à 5 et à 6 heures.	46.
<i>Archéologie orientale.</i> — La Perse. Chypre.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	57.
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Livre I ; Des personnes. Livre II : Droits réels. Commencement du livre III : Successions.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Conférences de droit civil.</i>	
Mardi, à 2 heures, tous les quinze jours.	48.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire externe du droit comparé.</i> — Italie. France, Allemagne, Suisse, Autriche-Hongrie, Angleterre, etc. Droit musulman : Amérique, Japon.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	46.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Mardi et mercredi, à 8 h. ; samedi, à 9 heures.	17.
<i>Introduction au droit</i> (Eléments du droit).	4 h.
Lundi, à 8 et 9 h. ; mardi et mercredi, à 9 heures.	17.

<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.	
<i>Droit public fédéral suisse (constitutionnel et administratif).</i>	3 h.
Souveraineté du peuple et droits individuels ; démocratie directe et démocratie représentative ; les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire ; leur séparation ; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs (pétition, initiative, referendum, jury) ; confédération d'Etats ; république fédérative ; Etat unitaire ; les compétences et pouvoirs fédéraux.	
Lundi et mercredi, à 11 h. ; samedi, à 5 heures.	48.
<b>M. Charles Cailler</b> , prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	20.
<b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives jusqu'à l'âge du fer. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	30.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. Applications sociales.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<i>Travaux spéciaux</i> pour élèves avancés.	3 h.
Jeudi, de 2 à 5 heures [S'adresser au professeur].	55.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre.)	

<b>M. X.</b> , prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<b>M. Robert Chodat</b> , prof. ord.	
<i>Botanique.</i> — Anatomie, physiologie, systématique des Thallophytes.	5 h.
Lundi, de 5 à 7 h., mercredi, vendredi et samedi, à 5 heures.	Aula.
<i>Ferments, fermentations, microbiologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.</i> — Tous les jours.	
<i>Exercices pratiques</i> (Complément du cours).	3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours.	Institut de Botanique.
<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'intelligence.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence de psychologie.</i> — La volonté.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	Lab. de Psychologie.
<i>Exercices pratiques de psychologie.</i>	2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures.	Lab. de Psychologie.
<b>M. Hector Cristiani</b> , prof. ord.	
<i>Hygiène publique.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 4 heures.	Institut d'Hygiène.
<b>M. le Dr Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Morgue judiciaire.
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	Morgue judiciaire.
<b>ENSEIGNEMENT PRATIQUE DES LANGUES MODERNES</b>	
<i>Langue allemande</i> : M. X.	
<i>Langue anglaise</i> : M. Robert Mobbs, privat-docent.	2 h.
Lundi et vendredi, à 2 heures.	46.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Antony Babel</b> , Dr en sociologie.	
<i>Histoire économique de Genève, de la Réforme à la réunion à la France.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
<b>M. Edouard Dufour</b> , Dr en sociologie.	
<i>Socialistes et socialistes oubliés ou méconnus.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	44.
<b>M. Otto Karmin</b> , Dr phil.	
<i>Histoire des doctrines politiques, de l'antiquité à la Révolution française.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	44.
<b>M. Emile Wilmot</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>La philosophie sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Condorcet.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	17.
<b>M. Alfred Juvet</b> , Dr phil.	
<i>Exercices pratiques de français destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	55.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.) — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contem

<sup>1</sup> Voir note p. 43.



poraine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des ins-

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

titutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur HANS TOENDURY, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences  
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la  
Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes  
Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des  
Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etu-  
des Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville  
de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de  
connaissances équivalentes par un examen spécial devant une com-  
mission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

### DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique  
commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de  
Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et  
colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique com-  
merciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire écono-  
mique. — Géographie politique et colonisation. — Droit com-  
mercial.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique  
commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial.  
— Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique com-  
merciale. — Géographie économique. — Droit commercial. —  
Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite  
pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique  
commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire  
économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Intro-  
duction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique com-  
merciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire éco-  
nomique. — Géographie politique et colonisation. — Economie  
publique (cours et conférences).

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique  
commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial.  
— Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publi-  
que (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique com-  
merciale. — Géographie économique. — Droit commercial. —  
Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique.  
— Droit public. — Economie publique (conférences).

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves  
d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux  
semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 46.

<sup>3</sup> Voir note 2 p. 43.

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =  
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Martin Cailler Borel	46 48 20 17	Borel	17	Folliet Borel Cailler	46 17 20	Martin	48	Cailler	20		
9 à 10	Folliet Seitz Martin Borel Fehr	46 47 48 17 20	Folliet Malche Martin Borel	46 57 48 17	Folliet De Crue Martin Borel	45 57 48 17	Rappard Seitz Martin Nicole Fehr	B.P. 17 48 57 28			Borel Martin	17 48
10 à 11	Seitz  X. Mégevand	46  30 M.J.	Malche Seitz X.	57 45 30	Folliet Seitz X.	45 46 30	Rappard Seitz Fehr Choisy	B.P. 45 20 28	Wuarin  X. Claparède	45  30 L.P.	Wuarin Hersch Werner X.	45 17 46 30
11 à 12	Borgeaud Claparède Fazy	49 30 48	Borgeaud Claparède	49 30	Milhaud De Crue Fazy Dufour	30 58 48 44	Milhaud	30	Milhaud De Crue	30 45	Hersch Bally Oltromare	46 30 17

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3			Werner Martin	47 48	Mégevand	M.J.	Chaix Pittard	46 55			Chaix Werner	45 47
3 à 4	Mobbs	46			Oltromare	17	Chaix Pittard	45 55	Mobbs	46	Werner	47
4 à 5			De Crue X.	45 49					De Crue Claparède	45 L.P.	X.	49
4 à 5	Karmin	44			Karmin	44			Rappard Werner Cristiani	30 45 L.H.	Rappard Juvet	30 55
4 à 5	Toendury Werner Cristiani Babel	49 45 L.H. 57	Toendury Bally	49 30	Toendury Werner De Crue	49 45 58	Pittard	55				
5 à 6	Wuarin	49	Wuarin Toendury Flournoy	49 55 30	Wuarin Fehr Pittard	49 20 46	Hersch	46	Rappard Flournoy Chodat	45 30 Aula	Wuarin Rappard Flournoy Fazy Chodat	49 45 30 48 Aula
5 à 6	Nicole Chodat Wilmot	46 Aula 17			Chodat	Aula						
6 à 7	Wuarin Toendury Chodat Pittard Nicole	49 48 Aula 30 46	Toendury Malche Pittard	48 45 30	Milhaud Fehr Malche Pittard	48 20 45 46	Milhaud Chaix	43 46	Milhaud Chodat	30 L.B.	Milhaud Chaix	45 46

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Obligations en droit suisse et en droit français.</i>	6 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit civil français.</i> — Livre I : Des personnes. Livre II : Droits réels. Commencement du livre III : Successions.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence de droit civil.</i>	
Mardi, à 2 heures. tous les quinze jours.	48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Organisation judiciaire et procédure civile.</i>	5 h.
Jeudi, à 11 h.; vendredi et samedi, à 10 et 11 h.	48.
<b>M. X.</b>	
<i>Droit commercial. Cours général.</i> — La maison de commerce, les personnes en droit commercial. Les contrats au point de vue commercial. La lettre de change. Les titres à ordre et au porteur.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 10 h.; jeudi, à 9 et 10 h.	44.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	50.
<i>Code civil suisse.</i> — I. Personnes et familles.	3 h.
Mardi, à 3 h.; vendredi et samedi, à 8 heures.	17.

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Principales constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.).	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Droit privé romain.</i> — I. Introduction. Personnes et famille.	2 h.
Mardi, à 8 heures, et jeudi, à 9 heures.	49.
III. Obligations, partie spéciale. Donations.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i>	
Lundi, de 2 à 4 h.; mercredi, de 10 h. à midi.	50.
<i>Législation civile comparée :</i>	
I. Histoire externe du droit comparé.	2 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	49.
III. Partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M. J <sup>1</sup> .
<i>Accidents du travail.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	M. J.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

<b>M. Edgard Milhaud, prof. ord.</b>	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — I. Notions fondamentales. — II. La production. — III. La circulation.	4 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.; vendredi, à 6 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	57.
<i>Conférence d'économie politique spéciale.</i> — L'économie mondiale.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	48.
<i>Economie publique.</i> — I. De quelques catégories d'entreprises publiques : chemins de fer, banques, assurances, régies alimentaires, régies d'habitation. — II. La régie directe dans l'économie de guerre (Cours et travaux pratiques).	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	45.
<b>M. X.</b>	
<i>Histoire du droit germanique et moderne.</i> — I. Droit public.	4 h.
Jeudi, à 8 heures.	17.
Vendredi, à 9 h.; samedi, à 8 et 9 heures.	49.
<b>M. Gottlieb Meumann, prof. ord.</b>	
<i>Système du droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 h. $\frac{1}{2}$ à 4 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	3 h.
Mercredi, à 9 h.; jeudi et vendredi, à 9 heures.	44.
<i>Répétitoire.</i>	2 h.
Vendredi, à 2 et 3 heures.	49.
<b>M. Eugène Borel, prof. ord.</b>	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Mardi et mercredi, à 8 h.; samedi, à 9 heures.	17.
<i>Introduction au droit</i> (Eléments du droit).	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	17.

<b>M. George Fazy, prof. ord.</b>	
<i>Droit public suisse</i> (constitutionnel et administratif).	
Souveraineté du peuple et droits individuels; démocratie directe et démocratie représentative; les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire; leur séparation; intervention du peuple dans l'exercice de ces pouvoirs (pétition, initiative, referendum, jury); confédération d'Etats; république fédérative; Etat unitaire; les compétences et pouvoirs fédéraux.	3 h.
Lundi et mercredi, à 11 h.; samedi, à 5 heures.	48.
<b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	30.
<b>M. Arthur Baumgarten, prof. extr.</b>	
<i>Droit pénal allemand avec références au droit pénal suisse.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Philosophie du droit.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 3 heures.	48.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Albert Caleb, D<sup>r</sup> en droit, lic. ès sc. pol.</b>	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé</i> (partie spéciale).	2 h.
Lundi et samedi, à 3 heures.	17.
<b>M. Evdokimos Dourmoussis, D<sup>r</sup> en droit., lic. ès sc. pol.</b>	
<i>Questions choisies d'Obligations en droit comparé.</i> (C. Civ. S., C. Civ. Fr., etc.).	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Exercices combinés de droit et de procédure pratique.	1 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures (tous les quinze jours).	47.

<b>M. Paul Logoz, Dr en droit.</b>	
<i>Droit pénal spécial</i> : Les délits contre la propriété (vol, escroquerie, abus de confiance, etc.). Droit comparé, avec étude spéciale du droit genevois et du projet de code pénal suisse.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<i>Assurances</i> :	
1. Travaux pratiques sur la base du cours donné au semestre d'été 1918.	1 h.
2. Cours sur les assurances sociales avec étude spéciale de la législation suisse sur l'assurance maladie et accidents (Loi fédérale du 11 juin 1914 et loi complémentaire du 18 juin 1915).	4 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
 <b>M. William Martin, Dr en droit.</b>	
<i>Etude historique et juridique de la neutralité permanente.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	48.
 <b>M. Georges Werner, Dr en droit.</b>	
<i>Droit administratif français</i> (chapitres choisis).	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
 <b>M. Michel Grodensky, lic. en droit et ès sc. soc.</b>	
<i>Philosophie du droit.</i>	
I. Science juridique pure. — L'objet du droit.	2 h.
Lundi et vendredi, à 6 heures.	17.
II. Sociologie juridique. — Questions choisies.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	17.
 <b>M. Antoine Sottile, lic. en droit et lic. en philos.</b>	
<i>Droit international public.</i>	
Les biens. Domaine terrestre, maritime, aérien. La haute mer, les navires.	1 h.
Jedi, à 4 heures.	44.
Moyens pacifiques pour résoudre les conflits entre les États. Activité diplomatique, bons offices, médiation, arbitrage.	1 h.
Samedi, à 3 heures.	44.
La politique internationale contemporaine dans ses rapports avec le droit international.	1 h.
Samedi, à 4 heures.	44.

*Droit diplomatique et consulaire.*

Introduction. La diplomatie, le cérémonial, etc. Prerogatives et immunités du personnel diplomatique et consulaire. Les consuls dans les pays chrétiens et non chrétiens.	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<i>Diritto civile federale.</i> — Le obbligazioni.	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

#### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

#### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

#### TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties. — Droit public et administratif fédéral.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (suivi en seconde année).

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

## FACULTÉ DE DROIT

M. J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	X.	17			X.	48
	Martin	48	Borel	17	Borel	17	Moriaud	49	X.	17	X.	17
							Martin	48				
9 à 10	Borel	17	Borel	17	Borel	17	Moriaud	49	X.	49	X.	49
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48
	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	X.	17			Borel	17
					Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44		
10 à 11	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49
	Mégevand	M.J.										
	X.	44	X.	44	X.	44	X.	17	Gautier	48	Gautier	48
	Baumgarten	48	Baumgarten	48	Baumgarten	48	Moriaud	50				
							Baumgarten	48				
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30		
	Fazy	48			Fazy	48	Gautier	48	Gautier	48	Gautier	48
			X.	50	Moriaud	50						

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Moriaud	50	Martin	48	Mégevand	M.J.			Meumann	49		
					Meumann	49						
					Dourmoussis	47			Dourmoussis	48		
3 à 4	Moriaud	50	X.	17	Meumann	49			Baumgarten	48	Baumgarten	48
	X.	47							Meumann	49		
	Caleb	17			Dourmoussis	47					Caleb	17
											Sottile	44
4 à 5							Borgeaud	50				
							Milhaud	57	Rappard	30	Rappard	30
							Sottile	44			Sottile	44
5 à 6												
					W. Martin	48	Borgeaud	50			Fazy	48
6 à 7	Grodensky	17			Milhaud	48	Milhaud	45	Milhaud	30	Milhaud	45
					Grodensky	17			Grodensky	17		



# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la religion d'Israël.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de Jérémie.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des dogmes.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Philosophie de la religion.</i>	1 h.
Mardi, 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>La théologie de Gaston Frommel.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 5 heures.	28.

<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire du christianisme pendant les trois premiers siècles.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h.; jeudi, à 11 h.; samedi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire religieuse de Genève.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	28.
<i>Séminaire d'histoire ecclésiastique.</i>	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Théologie du Nouveau Testament : L'enseignement de Jésus.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Évangile selon saint Luc.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	29.
<i>Lecture d'ouvrages chrétiens grecs du II<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
<i>Séminaire de Nouveau Testament.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>La théologie protestante de langue française depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie. — Définition et importance de l'Ecclésiologie. L'Église et le Nouveau Testament. Origine, théorie et constitution de l'Église catholique. Théorie des diverses Églises protestantes.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures	28.
<i>Exercices pratiques : Analyses et plans de sermons. Catéchèses.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.		
<i>Origines et principes de la moralité</i> ; formation de la conscience morale, notion de l'obligation, de la liberté et de la responsabilité.	2 h.	28.
Jeudi et samedi, à 8 heures.		
<i>Questions de morale sociale.</i>	1 h.	29.
Vendredi, à 10 heures.		
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.	28.
Jeudi, à 9 heures.		
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.		
<i>Histoire des religions.</i> — Problèmes fondamentaux. — Religions des primitifs et des peuples sauvages ou demi-sauvages.	2 h.	17.
Mercredi, à 3 h., et samedi, à 11 heures.		
<i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes choisis.	1 h.	29.
Mercredi, à 11 heures.		

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Lucien Gautier</b> , prof. hon.		
<i>Histoire religieuse d'Israël</i> : Jérémie et les prophètes de l'Exil.	2 h.	28.
Mardi et vendredi, à 3 heures.		
<b>M. Georges Berguer</b> , Dr en théol.		
<i>Introduction à la vie de Jésus</i> : Les religions des mystères et le christianisme, étude de psychologie comparative.	1 h.	28.
Mardi, à 5 heures.		
<b>M. Charles Genequand</b> , pasteur.		
<i>Exégèse pastorale de l'Évangile de Marc</i> et des premiers chapitres du IV <sup>e</sup> Évangile.	1 h.	28.
Lundi, à 4 heures.		

<b>M. Albert Kohler</b> , pasteur.		
<i>La méthode de l'histoire.</i> — Critique externe.	1 h.	28.
Mercredi, à 2 heures.		
<b>M. Charles Muller</b> , pasteur, lic. en droit.		
<i>L'éducation physico-psychique</i> (son histoire, son importance, ses méthodes).	1 h.	29.
Vendredi, à 4 heures.		
<i>Droit usuel</i> (à l'usage des pasteurs, secrétaires paroissiaux, candidats au certificat d'études bibliques, etc.) : Tutelle ; successions ; questions de droits réels (C.C.S.) et d'obligations (C.O.).	1 h.	29.
Mardi, à 4 heures.		
<i>Droit ecclésiastique français et suisse.</i>	1 h.	29.
Vendredi, à 5 heures.		

Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

## Plan d'Études.

### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

---

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	29	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Gaillard	28	Fulliquet	28	Gaillard	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Gaillard Breitenstein	28 29	Breitenstein	28	Breitenstein Montet	28 29
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Fulliquet Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Choisy	28	Bard Gaillard	28 29	Choisy Montet	28 29
11 à 12	Montet	28	Montet Fulliquet	28 29	Montet Oltramare	28 29	Choisy	28	Bard	28	Montet Oltramare	28 17
2 à 3	Breitenstein	29	Breitenstein	29	Kohler	28						
3 à 4			Gautier	28	Oltramare	17			Gautier	28		
4 à 5	Genequand	28	Muller	29					Muller	29		
5 à 6	Fulliquet	28	Berguer	28	Fulliquet	28			Choisy Muller	28 29		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr HÉCTOR CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.  
*Anatomie normale.* — Système nerveux central. Système nerveux périphérique. Organes des sens. 6 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 6 heures ; samedi, de 5 à 7 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

*Exercices pratiques de dissection :* Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 h. du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 h. du matin à midi.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.  
*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h. Ec. Méd.  
 Lundi, mardi et samedi, à 9 heures.  
*Embryologie.* — 1<sup>re</sup> partie. 3 h. Ec. Méd.  
 Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.  
*Stomatologie normale et pathologique.* — 1<sup>re</sup> partie. 2 h. Ec. Méd.  
 Jeudi, de 10 heures à midi.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie; conférences d'embryologie et d'histogénie.*

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le mardi de 2 à 4 heures, le mercredi de 2 à 4 heures et le vendredi de 3 à 4 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie et conférences d'histologie et d'embryologie.*

[A lieu pendant le semestre d'été.]

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

*Fonctions de nutrition.* 6 h.  
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 4 h. ; mercredi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.*  
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 2 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern**, prof. extr.

*Chimie physiologique.* 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 5 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

*Pathologie générale.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 5 heures. Inst. path.<sup>1</sup>

*Cours d'autopsies et de démonstrations.* 4 h.  
 Lundi et jeudi, à 2 h. ; samedi, de 2 à 4 h. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à midi. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  
 Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

Hôpital cantonal.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.

<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 1/2 h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 10 h. 1/2.	Hôp. cant.
<i>Clinique propédeutique</i> : Méthodes d'examen clinique, antisepsie, anesthésie, bandages, appareils, instruments (avec le concours de chefs de clinique).	2 h.
Jeudi, de 5 à 7 heures.	Hôp. cant.
<i>Cours d'endoscopie</i> : rectum, vessie, œsophage.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Hôp. Cant.
<i>Médecine des accidents</i> (partie pratique).	1 h.
Samedi, à 6 heures.	Hôp. Cant.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	Clin. obst. et gyn. <sup>1</sup>
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures du matin.	Clin. obst. et gyn.
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Cours pratique de cystoscopie.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Clin. obst. et gyn.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.

<i>Pathologie interne et clinique infantile.</i>	3 h.
Lundi, à 3 h.; mardi et samedi, à 5 heures.	Clin. inf. <sup>2</sup>

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.

<i>Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.</i>	4 h.
Lundi et mercredi, de 5 à 7 heures.	Clin. ophtalm. <sup>3</sup>
<i>Stage clinique et polyclinique</i> pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi.	Clin. ophtalm.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.

<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'aliénés <sup>1</sup> .

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.

<i>Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'été.]	

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.

<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> (Règlement fédéral : Pharmacologie). — Antiseptiques. — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diurétiques.	4 h.
Lundi, à 5 h., mardi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 heures.	Hôp. cant.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Stage de thérapeutique clinique.</i> Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.

<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. therap.)

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.

<i>Polyclinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 6 heures.	Polyclinique.
<i>Stage d'un mois pour les pratiquants.</i> — Tous les jours.	

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.

<i>Polyclinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Polyclinique.
<i>Chirurgie générale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Polyclinique.

<sup>1</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Cours de policlinique gynécologique et obstétricale.* 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).  
 Stage d'un mois limité à 22 participants par année.
- M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 Mercredi, à 4 heures, et vendredi, à 5 h. Pol. oto-laryng.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et pratique. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.  
*Médecine des accidents* (partie théorique). 1 h.  
 Mercredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.  
*Cours d'autopsies médico-légales.* — Autopsies par  
 les élèves, selon matériel. Rédaction de rap-  
 ports médico-légaux. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Morgue judiciaire.  
 (Ne sont admis comme pratiquants que les élèves  
 inscrits pour les cours d'autopsies).
- Recherches spéciales.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Hygiène publique et hygiène expérimentale.* 4 h.  
 Lundi, à 4 h.; jeudi, de 3 à 5 h., et vendredi, à  
 4 heures. Institut d'Hygiène.
- Bactériologie.* 2 h.  
 [Le cours a lieu pendant le semestre d'été.]
- Travaux pratiques de bactériologie.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
- Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Inst. d'hyg. et de bactér.  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr **Henry d'Arcis.**  
*Méthodes d'examen clinique.* (En collaboration avec le  
 professeur de Clinique chirurgicale). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
- M. le Dr **Louis Aubert.**  
*Cours d'opérations gynécologiques avec exercices pratiques.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud.**  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 6 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Pierre Besse.**  
*Policlinique physiothérapique.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix.**  
*Répertoire de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard.**  
*Système glandulaire et adénoïde.* 2 h.  
 Mardi, à 5 heures, et vendredi, à 2 heures. Ec. Méd.
- M<sup>lle</sup> Dr **Marguerite Champendal.**  
*Soins aux malades.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Université, 49.
- M. le Dr **Augustin Collomb.**  
*Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston.**  
*Histoire de la médecine.* — Cours complet. 5 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Instit. path.  
*Histoire de la Médecine.* — Cours élémentaire. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.  
*Conférences sur Hippocrate.* Sa médecine, ses doctrines. 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Instit. path.

- M. le Dr **Charles Du Bois.**  
*Dermatologie élémentaire.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. Clin. dermat.
- M. le Dr **René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Stoyan Krestoff.**  
*Technique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Ladame.**  
*Psychiatrie spéciale.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Université, salle 17.
- M. le Dr **Edmond Lardy.**  
*Infection et désinfection.* 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan.**  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 1 1/2 h.  
 Samedi, de 8 h. 1/2 à 10 h. Mais. Enf. Malad., rue Gourgas.
- M. le Dr **François Naville.**  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- Répertoire de neurologie.* — Leçons théoriques et démonstrations sur quelques sujets choisis. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Aristide Papadaki.**  
*Psychiatrie théorique et psychiatrie médico-légale.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr **Charles Perrier.**  
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)

- M. le Dr **Théodore Reh.**  
*Pratique des maladies des enfants.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Paul Rœthlisberger.**  
*Goutte et rhumatismes chroniques.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.
- M. le Dr **Charles Waegeli.**  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Maternité.

#### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.



### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\*\*\*

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr *Edmond Lardy*, rue Général-Dufour, 20.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795).

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie

rie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.*

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais est recommandé aux étudiants ; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

##### DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques : Dissection I.*

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

### TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série).

EXAMENS : **Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

### QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques* : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : **Première partie du doctorat.**

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et policlinique otorhino-laryngologique. — Policlinique médicale.

EXAMENS : **Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>o</sup> SEMESTRE (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

### Présentation de la thèse.

---

*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

F. DE CRUE.

---

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 22 juin 1918.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique :*

W. ROSIER.

---

---

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Policlinique.  
P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst.	Beuttner Cl. obst. Martin Du Pan H.Ggas
9 à 10	Eternod E.M. Beuttner Cl. obst.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M.	Eternod E.M. Beuttner Cl. Obst. Martin Du Pan H.Ggas Naville H.C.
9-10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	Kummer H.C.	
10 à 11		Battelli E.M.		Eternod E.M. Mégevand M.J.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> - 12	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	Bard H.C.	
11 à 12				Eternod E.M. Mégevand M.J.		Wiki E.M. Veyrassat Pol.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Askanazy I.P.	Mégevand M.J.	R. Weber A.A.	Battelli E.M. Askanazy I.P.	Mégevand M.J. Bujard E.M.	Askanazy I.P.
3 à 4	D'Espine Cl. inf.	de Seigneux Mat. Béatrix Mat.	R. Weber A.A.	Cristiani I.H.	de Seigneux Mat.	Askanazy I.P.
4 à 5	Battelli E.M. Cristiani I.H.	Battelli E.M. Mayor E.M. Béatrix Mat.	Battelli E.M. Bard H.C. Pugnat Pol. oto-rh.	Cristiani I.H. Collomb Cl. part.	Battelli E.M. Cristiani I.H.	Battelli E.M. Mayor E.M. DuBois H.C.
5 à 6	Stern E.M. Askanazy I.P. Mayor E.M. Gourfein Cl. ophtal.	Askanazy I.P. D'Espine Cl. inf. Bujard E.M. Besse Pol. Wægeli Mat.	Battelli E.M. Askanazy I.P. Bard H.C. Gourfein Cl. ophtal. Lardy E.M.	Kummer H.C. Ladame U. 17 Collomb Cl. part.	Stern E.M. Askanazy I.P. Mayor H.C. Pugnat Pol. oto-rh.	J.-A. Weber E.M. D'Espine Cl. inf.
6 à 7	J.-A. Weber E.M. Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat Pol. Aubert Mat.	J.-A. Weber E.M. Humbert Pol.	J.-A. Weber E.M. Kummer H.C. Gourfein Cl. ophtal. Veyrassat Pol.	Kummer H.C. Ladame U. 17	J.-A. Weber E.M. Beuttner Cl. obst. Humbert Pol.	J.-A. Weber E.M. Kummer H.C. Audeoud Pol.

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1918 à 1920.

## UNIVERSITÉ

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La notion de corps dans la philosophie de Leibnitz.*

Le prix sera décerné en juin 1919.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Henri de Rohan, d'après les dernières publications, notamment celle de M. Rott sur l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse.*

Le prix sera décerné en juin 1919.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1920.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

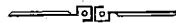
#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —

### FACULTÉ DES LETTRES

#### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé au candidat (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion de l'Eglise dans le Nouveau Testament.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

---

### Prix Chenevière-Munier.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1919, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Les vaccins antigonococciques.*

Un deuxième prix *de même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.



### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1919, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

F. DE CRUE, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

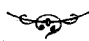
Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n<sup>o</sup> 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

---

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
  2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
  3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
  4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
  5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
  6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
  7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
  8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
  9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
  10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
  11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
  12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
  13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
  14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
  15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
  16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
  17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
  18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
  19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
  20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
  21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
- 

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

---

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.

Alfred MARTIN, professeur à l'Université.

Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

---

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche . . . . .	Passeport.
Belgique . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . . . .	Passeport.
Danemark . . . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . . . .	Passeport.
France . . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce . . . . .	Passeport.
Hongrie . . . . .	Passeport.
Italie . . . . .	Passeport.
Norvège . . . . .	Passeport.
Pays-Bas . . . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie . . . . .	Passeport.
Serbie . . . . .	Passeport.
Suède . . . . .	Passeport.
Suisse . . . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

- MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.  
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
SEITZ, Charles, professeur à l'Université.  
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture: de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie-peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
- Baumgarten, Arthur, rue de l'Athénée, 15.
- Beultner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
- Cailler, Charles, Cologny.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Galas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 33, Conches.
- Cristiani, Hector, Corraterie, 15.
- De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, rue Tœpffer, 5.
- Gautier, Alfred, Genthod.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, Observatoire.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
- Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
- Hersch, Liebmann, rue John-Grasset, 13.

- MM. Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
 Martin, Victor, rue Calvin, 13.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Pugat, Amédée, place du Molard, 15.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 RoCHAT, Ernest, rue des Granges, 5.  
 Rosier, William, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.  
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.  
 M<sup>lle</sup> Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.  
 MM. Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.  
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, GrangeCanal.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
 Weber, Jean-Amédée, pension Miraille, boul. Georges-Favon, 26.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wenger, Paul, rue Cavour, 9.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.  
 d'Arcis, Henry, rue des Allemands, 5.  
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.

- MM. Babel, Antony, rue des Peupliers, 34.  
 Benrubi, Isaac, rue de la Servette, 84.  
 Berguer, Georges, Presbytère de Genthod.  
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.  
 Besse, Pierre, avenue de la Roseraie, 40.  
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
 Briner, Emile, rue de la Cité, 20.  
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
 M<sup>lle</sup> Champendal, Marguerite, rue du Petit-Salève, 6.  
 MM. Chaskelis, Paul, quai du Cheval-Blanc, 17.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 45.  
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
 Courtois, Louis-John, clos Jolimont, avenue Th. Weber.  
 M<sup>lle</sup> Cramer, Marguerite, (suppléant), rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.  
 MM. Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
 Dourmoussis, Evdokimos, avenue Henri-Dunant, 12.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Dufour, Edouard, chemin de Miremont, 33.  
 Faitlovitch, Jacques, rue Saint-Léger, 2 bis.  
 Fikh, Boris, rue Plantamour, 24.  
 Genequand, Charles, Versoix.  
 Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.  
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.  
 Hofer, Cuno, Corsier-Port.  
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.  
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.  
 König, René, boulevard des Tranchées, 44.  
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.  
 Kreteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Petit-Saconnex.  
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.  
 Martin, William, avenue Léon-Gaud, 5, Florissant.  
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.  
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.  
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.  
 Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.  
 Naville, François, rue de Candolle, 24.  
 Nicole, Georges, route de Chêne, 2.  
 Papadaki, Aristide, Chêne-Bougeries.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.

- MM. Privat, Edmond, Florissant, 4.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 40.  
Reich, Siegmund, place Claparède, 7.  
Reinhardt, Max, Florissant, 72.  
Reuttler, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124.  
Roethlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.  
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.  
M<sup>lle</sup> Rogovine, Eugénie, boulevard Carl-Vogt, 71  
MM. Romilly, Théophile, chemin Dumas, 15, Champel.  
Ronjat, Jules, Florissant, 9.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Schenker, Manfred, chemin Beau-Séjour, 10 bis.  
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.  
Sechehaye, Albert, avenue Paul-Chaix, Chêne.  
Sottile, Antoine, route de Chêne, 6.  
de Stourdza, Alexandre, rue du Soleil-Levant, 8.  
Tcherniavsky, Aron, rue Verte, 5.  
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Prognay, 7.  
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.  
Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chatets.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.  
de Wilkoszewski, Bogumil, route de Florissant, 8.  
Wilnot, Emile, boulevard Georges-Favon, 16.  
Zbinden, Louis, route de Chêne, 23.

---

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John. Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

---

**Concierges :**

- |  |  |
|--|--|
| M. Clément, Emile, Université.                           | MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie. |
| M. Becchio, Pierre, Ecole de Médecine.                   | Pianca, Joseph, Polyclinique.            |
| M <sup>lle</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique. | Arland, Séraphin, Morgue judiciaire.     |
| M <sup>me</sup> Mercier, Louise, Maternité.              | Perey, Henri, Inst. d'Hygiène.           |